Fonds d'urgence aux commerçants et artisans de proximité

REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

Présentation du dispositif

La Région Centre-Val de Loire réactive son Fonds d'urgence afin de soutenir les commerçants et artisans de proximité victimes de dégradations, de pillages ou de fermetures ayant entraîné des difficultés économiques.

Cette aide exceptionnelle vise à accompagner la reprise d'activité et à compléter les indemnisations des assurances ainsi que les autres dispositifs de soutien mobilisables.

Le dispositif est réactivé à la suite des dégradations constatées en Indre-et-Loire, où les commerces ont été dégradés ou pillés.

Conditions d’attribution

A qui s’adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le fonds d'urgence s'adresse aux commerçants et artisans de proximité qui ont été impactées par les dégradations, les pillages ou les mesures de fermeture ayant affecté leur activité.

— Territoire éligible

Région Centre-Val de Loire, avec une première mobilisation ciblée sur l'Indre-et-Loire.

Montant de l’aide

De quel type d’aide s’agit-il ?

La subvention est plafonnée à 7 000 € par entreprise.

Elle intervient en complément :

- des indemnisations versées par les compagnies d'assurance,
- des dispositifs de soutien de l'État,
- des aides exceptionnelles éventuellement proposées par les collectivités territoriales.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les dossiers de demande sont constitués en lien avec les chambres consulaires :

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI).
- Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

Les entreprises concernées sont invitées à se rapprocher de leur chambre consulaire pour connaître les modalités de dépôt et les justificatifs nécessaires.

Organisme

REGION CENTRE - VAL DE LOIRE
Région Centre-Val de Loire

- 9 rue Saint-Pierre Lentin
 CS 94117
 45041 ORLÉANS Cedex 1
 Téléphone : 02 38 70 30 30
 Télécopie : 02 38 70 31 18
 E-mail : info@regioncentre.fr